



Bulletin communal

Juin 2019



Horaires d'ouverture

Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00
 Le mercredi de 14h00 à 16h00 (sauf congés scolaires)
 Le samedi de 10h00 à 12h00 (sauf congés scolaires)
 Tél : 019/33 98 50 - Fax : 019/33 97 76
commune@faimes.be



C.P.A.S.

rue A. Braas, 11 à 4317 FAIMES
 Tél : 019/33 97 70 - Fax : 019/67 79 95
cpas@faimes.be

Permanences sociales : le lundi de 10h00 à 12h00,
 le jeudi et le vendredi de 8h30 à 12h00

Permanence « Mazout » : le jeudi de 8h30 à 12h00

Numéros utiles

Présidente <i>Sophie Léonard</i>	0473/205 991
Directrice générale <i>Laurence Leroy</i>	019/33 97 71
Administration <i>Régine Bronckart</i>	019/33 93 07
Titres-services Ressources humaines <i>Véronique Ripet</i> <i>Sandrine Charlier</i> <i>Ariane Henry</i>	019/33 97 78
Service social <i>Sylvie Stasse</i> <i>Claire Douin</i> <i>Virginie Delrée</i>	019/33 97 73 019/ 33 93 03 019/33 93 02
Cré-Actif	019/33 97 70
Mobi-Service	0496/855 010
Service repassage	019/58 82 99
« Fais-moi revivre »	0471/649 260

Numéros utiles

Bourgmestre <i>Etienne Cartuyvels</i>	019/33 98 61
Directrice générale <i>Véronique Jacques</i>	019/33 98 52
Directrice financière <i>Catherine Destexhe</i> Mardi & jeudi	019/33 98 57
Comptabilité <i>Fatima Laaouej</i>	019/33 98 53
Etat civil-passeports-permis extraits casier-location salles <i>Alain Heer</i>	019/33 98 68
Population et Etrangers <i>Nancy Bure</i>	019/33 97 77
Concessions et sépultures <i>Alexandre Melin</i>	019/33 98 55
Travaux <i>Ludovic Rase</i>	019/33 98 69
Urbanisme <i>Nicolas Hubin</i>	019/33 98 56
Communication Bulletin communal - Site Internet <i>Nathalie Jacob</i>	019/33 98 63
Voirie	019/33 98 62
Police	019/33 98 51
A.L.E. <i>Régine Dussart</i> Mercredi & vendredi matin	019/33 98 58
Eco-passeur <i>Jean Dorn</i> Vendredi matin	019/33 98 68
Ecole de Celles	019/32 54 45
Ecole de Les Waleffes	019/56 73 72
Ecole de Viemme	019/32 86 58
Accueil extrascolaire <i>Angélique Seiller</i>	019/33 98 68

Sommaire

Votre Administration - Numéros utiles

Le mot du Bourgmestre **2 & 3**

37ème rencontre du jumelage - Echange interculturel

Faimily Day - Journées du Patrimoine **4 & 5**

Classes de neige 2019 - Stage « Vélo »

Ateliers Ados - Des nouvelles du CCE **6 & 7**

Zone de Secours - Sécurité Prévention

Vague de chaleur : aide aux personnes isolées **8 & 9**

Les travaux réalisés dans votre commune

ODR : en route vers les projets **10 & 11**

Zéro déchet : je m'y mets

BeWaPP 2019 - Protégeons nos arbres **12 & 13**

Un BBQ plus sain et écologique

Prime Energie et Logement : réforme **14 & 15**

Stationnement - Arbres & haies - Déjections canines

Evaluation de l'aptitude à la conduite **16 & 17**

Annonces diverses

Vos élus **18 & 19**

AGENDA **20**

Plaine 2019 : avis important !

Nous vous informons que la **plaine de jeux** de Borlez sera **inaccessible** à toute personne ne participant pas aux **stages d'été** organisés au Cortil du **1er juillet au 14 août 2019**.

Nous vous remercions de votre compréhension.

Ecole communale de Faimes 019/32 54 45

Inscriptions

Permanences à Celles de 17h00 à 19h00 :

- Le lundi 01, le mardi 02 et le mercredi 03 juillet
- Le mercredi 28, le jeudi 29 et le vendredi 30 août ou pendant les vacances sur **rendez-vous** avec la Directrice **Madame Leroy** au **0473/691 762**

Mot du Bourgmestre



Comme le temps passe vite... Je me vois encore vous souhaiter mes bons vœux et nous voilà déjà au mois de mai.

Sur ces quelques mois, une bonne collaboration avec la nouvelle équipe s'est rapidement mise en place ! Nous avons travaillé sur de nombreux **dossiers**, aussi différents et intéressants les uns que

les autres, et ce pour le bien-être de toutes et tous.

Le printemps considéré par la plupart comme la plus belle des saisons, celle mettant fin au froid, à l'hiver et annonçant l'arrivée du soleil et des beaux jours, est l'occasion de sortir de chez soi pour découvrir la **réalisation** et l'**avancement** des **projets** annoncés comme les travaux d'égouttage à Borlez, la remise en état du sentier qui relie les rue de l'Eglise et de la Centenaire à Celles, la fin de la rénovation de la salle des mariages et du Conseil... La commune plus propre grâce aux bénévoles qui ont participé au **nettoyage** de printemps. **Merci** à eux pour ce vif **succès**.

Les **réunions** de la **CLDR** (Commission Locale du Développement Rural) ont commencé.

Elles nous aideront à rendre nos **villages** encore plus **agréables** à vivre, à développer des **projets** rencontrant les **souhaits** de la **population** afin d'améliorer le vivre ensemble.

Depuis le mois de février, nous avons un **point relais** pour **Hesbi Coop** au magasin du CPAS. Vous pouvez y trouver des **produits locaux**.

Je voudrais déjà vous annoncer une date à bloquer dans vos agendas : le **20 octobre 2019**, après le Faimous Day, le **Faimily Day**. Un jour pour **tous les Faimois** : petits et grands y trouveront des activités adaptées. Des compléments d'informations vous seront donnés en temps voulu.

Le Conseil, le Collège et moi-même sommes disponibles et à votre écoute, n'hésitez pas à nous contacter.

Je vous souhaite de profiter des beaux jours.

« Vive la vie et vive le vent

Et vive le printemps »

Votre Bourgmestre,
Etienne Cartuyvels

37ème rencontre du jumelage Ambierle-Faimes



Du 30 mai au 2 juin, le comité du **jumelage** et les familles membres ont reçu un groupe d'amis français pour vivre ensemble un nouveau **week-end d'échanges**. Le **programme** de ces 4 jours avait été pensé « **Local** ».

Le jeudi 30, la commune accueillait le car français en la salle La Forge autour d'un **verre de l'amitié**. Les présidents des comités et représentants communaux ont partagé les petits discours habituels pour entamer les festivités de cette 37ème rencontre !

Le vendredi, une journée de **redécouverte de Faimes** leur a été proposée : de la ferme de la Croix de Mer à la buvette du foot et la plaine de jeux, de la ferme Saint-Pierre à la chapelle de Saives en passant par la nouvelle salle des mariages de l'administration communale ; nos amis français ont pu déguster les **spécialités locales**, profiter du cadre champêtre et tenter de remporter le **quizz culturel** « de chez nous » !



Le samedi, après une journée en famille, un **souper-soirée** était proposé et ouvert à tous, membres du jumelage ou non.

Nous avons dégusté un menu 3 services concocté par « Red Dingue » suivi d'une soirée musicale animée par « The Jem », habitant d'Aineffe.



3ème souper du Bourgmestre

Enorme **succès** une fois de plus pour le **souper du Bourgmestre** Etienne Cartuyvels.

Le 30 mars dernier, ce sont en effet près de **800** personnes qui ont pris part à ce bel événement, parmi lesquelles de nombreux bourgmestres d'autres communes.

N'oublions pas de citer la cinquantaine de **bénévoles** qui ont travaillé au profit d'**associations** culturelles et sportives.



Faimily Day

Nous avons le grand plaisir de vous inviter à la 1ère édition de la journée des familles faimoises le 20 octobre prochain !



Il s'agira d'une **journée festive**, riche en activités variées **pour tous** : remise des primes de naissances, accueil des nouveaux habitants, découverte des richesses de nos villages, informations diverses sur les activités et services existants, spectacles, petite restauration...

Un planning complet vous sera communiqué dans les mois à venir. Bloquez déjà la date dans vos agendas, celui de vos plus petits mais aussi celui des plus grands !

Journées du Patrimoine



Les 7, 8 et 9 septembre prochains se dérouleront les **journées du Patrimoine**. Cette année, la commune de **Faimes** en association avec le **Centre culturel de Waremmé** vous proposera les **activités** suivantes :

⇒ **Samedi 7 septembre à 20h :**

Concert Jazz par M. Alain Delbrassine et son groupe à la Chapelle de Saives

Tarif unique : 4€ - Article 27 : 1,25€

Alain **Delbrassine**, Benoît **Degrangé** et Jérôme **Swevers** forment un trio de **flûtes traversières** enjouées, virevoltantes, qui bavardent et se répondent au fil de la musique.

Maniant aussi bien le répertoire **baroque**, **classique** et **jazz** que les standards de **variété**, ils sauront vous enchanter et vous faire redécouvrir les potentialités d'un instrument trop souvent méconnu.

Dans le cadre magnifique et récemment rénové de la **chapelle de Saives**, ils seront heureux de vous faire partager leur amitié et la magie de la musique.



⇒ **Dimanche 8 septembre :**

Balade contée dans le hameau de **Saives** avec un départ à **14h** et un autre à **16h**.

Le **point de départ** se fera chez M. et Mme **Richelle** (rue Al Cadorette) qui nous font le plaisir de nous ouvrir la cour de leur propriété pour abriter de quoi **se ravitailler**.



Le **programme** complet vous sera communiqué durant le mois d'**août** via un flyer dans votre **boîte aux lettres**.

Pour plus d'**informations** et **inscriptions**, vous pouvez contacter le Centre culturel de Waremmé à l'adresse suivante :

thomas.kempeneers@waremmeculture.be

ou **Virginie Oger** au **0479/500 894**

Nous vous y attendons nombreux !



Classes de neige 2019

Du 12 au 21 février 2019, les élèves du degré supérieur sont allés en classes de neige à Chiesa en **Italie**.

Ils ont reçu 18 heures de leçons de **ski** prestées par des **moniteurs italiens** et ont dévalé les pentes avec bonheur.

Durant ce séjour, ils ont découvert la montagne à travers de magnifiques **randonnées** à pied ou en raquettes. La vie du montagnard leur a été racontée. Ils ont découvert de magnifiques **villages**. Les métiers d'**apiculteur** et de **vigneron** leur ont aussi été expliqués. Les contes et légendes, la "ski night", la luge, la pizzeria et un tournoi de foot ont bien occupé leurs soirées.

Grâce à toute l'équipe Alpina et aux enseignants, les enfants sont revenus avec de magnifiques **souvenirs** à raconter à leur famille.



Les enfants et accompagnateurs **remercient** encore l'Administration communale, les parents et les divers comités qui ont permis de réaliser ce voyage inoubliable.

J'apprends à rouler à vélo



Les **stages** « Apprentissage deux roues » pour les petits et « Vélo » pour les plus grands ont remporté un grand **succès** pendant les vacances de Pâques. C'est sous un beau **soleil** et avec une météo plus que clémente que de nombreux enfants ont ainsi réalisé des « **prouesses** » et ont pu fièrement terminer la semaine en repartant avec un **diplôme** dans la main !

Ateliers Ados

Le 26 avril dernier, notre **premier atelier ados** a donné vie à notre superbe **chapelle de Saives** le temps d'une soirée. Au programme ce soir-là : une **initiation à l'improvisation** par Ségolène Paquay, membre de l'ASBL « Catégorie libre » de Waremmé.

Notre petit groupe de 8 jeunes très motivés et vite mis à l'aise par l'animatrice et son programme a passé une belle soirée de **convivialité** et de **rire** ! Nous espérons qu'ils seront les **pionniers** d'un groupe de plus en plus fourni permettant à chacun de passer une soirée de détente encadré par des personnes formées à l'atelier spécifique de chaque date.



Merci aux premiers participants et **bienvenue** à tous les jeunes de **13 à 15 ans** qui habitent la commune et/ou ont fait leur scolarité primaire dans une école de la commune. Le **prochain atelier** aura lieu **le 21 juin** de 19h30 à 22h30 sur le site du **Cortil**. Nous vous proposerons des **activités sportives** au prix de 6€.

Inscriptions à adresser à **Virginie Oger - 0479/500 894**

Des nouvelles du CCE

Bravo !

Les 13 membres du Conseil communal des enfants ont, cette année, participé au projet « **Patrimoine en poche** » accompagnés d'Angélique Seiller, coordinatrice ; de Marie-Léonie Colpin, Echevine et d'Angélique Derclaye pour la technique. Ils avaient ensemble décidé de réaliser un **petit film** mettant en avant le **patrimoine bâti à rénover de nos villages**.

Le 4 mai dernier, sur la dizaine de communes participantes, ce projet a obtenu le **troisième prix** ! La récompense obtenue par ces jeunes est de participer à **une journée d'animation à la Paix-Dieu à Amay**.

Si ce petit film, aboutissement d'un long travail de motivation et d'organisation, vous intéresse ; il sera **diffusé** dans le cadre des **journées du Patrimoine** le dimanche **8 septembre** au château Richelle et lors de la **Faimily Day** du **19 octobre** sur le site du Cortil.



À venir

Le samedi 1er juin, ce groupe se rendra à **Breendonk** pour visiter le fort en collaboration avec le Conseil communal des enfants de Waremmé.

Cette équipe dynamique a également mis sur pied un **projet intergénérationnel** qui se déroulera le 16 septembre prochain.

Il consistera en un **repas familial** préparé par les enfants eux-mêmes et chapeauté par **Kevin Roquet**, un candidat de l'émission « **Top chef** » !



Sois Candidat

La mise en place du **nouveau Conseil** communal des enfants se fera en **octobre**. Les **candidatures** des jeunes nés en **2009** et habitant la commune sont les bienvenues à partir de la **rentrée scolaire** et sont à adresser à **Marie-Léonie Colpin (0479/761 620)** ou à **Angélique Seiller (0493/199 739)**.

Une **séance d'information** aura lieu le **11 septembre** à 20h à l'administration communale (salle des mariages).

Zone de secours : quelques nouveautés

Depuis février dernier, la **Zone de secours Hesbaye** dispose d'une nouvelle logistique pour ses pompiers.

- Tout d'abord, une spécialisation toute neuve : «la **cellule RET** (Risques Environnementaux et Techniques) et **REHAB** (Réhabilitation)»

Cette cellule couvre 2 domaines :

Premièrement, la **lutte contre la population accidentelle** (RET) au moyen de **matériel** et de **procédures** spécifiques. Le but est aussi de former plusieurs pompiers (sous-officiers et sapeurs) afin de pouvoir encadrer ce type d'interventions qui peuvent avoir un impact particulièrement négatif sur l'environnement (fuite d'hydrocarbure, d'azote...).

Deuxièmement, la **décontamination** (REHAB). Dans ce cas, il s'agit d'éviter que les pompiers ne soient contaminés à la fin d'une intervention. En effet, lors d'un incendie, les matériaux, en se consumant, dégagent de nombreuses substances qui peuvent se révéler extrêmement toxiques pour l'être humain. Une procédure a donc été mise au point afin de permettre aux pompiers de **se changer** dès la fin de l'intervention et de **nettoyer** l'ensemble du matériel afin de le récupérer propre pour un nouveau départ.



- Ensuite du matériel supplémentaire :
 - ⇒ Un camion-citerne (coût 325.000€) avec une contenance de 12.000 litres au lieu des 8.000 litres habituels compte-tenu du caractère rural de la Zone et du manque de bouches incendie dans certains endroits
 - ⇒ Un véhicule logistique (coût 25.000€)
 - ⇒ Un véhicule de transport de personnel (coût 25.000€)
 - ⇒ Par ces investissements, la Zone démontre : «sa volonté de maintenir et de développer un service de **qualité** au profit de la **population** tout en étant attentive au **bien-être des pompiers**»

Contact : Gauthier VIATOUR, Secrétaire de la Zone de Secours Hesbaye

019/60 02 64 - 0473/63 28 90

Sécurité-Prévention : les vols par ruse

Des personnes mal intentionnées peuvent se présenter chez vous. Elles se font passer pour des policiers, des agents de la compagnie du gaz ou de l'électricité et tentent parfois de s'immiscer pour utiliser vos toilettes ou avoir un verre d'eau. Si on sonne à votre porte, soyez vigilants et suivez ces quelques conseils.

Avant d'ouvrir la porte

- **Regardez par la fenêtre** ou le judas, utilisez votre parlophone, laissez la chaîne de votre porte verrouillée... Gardez votre porte fermée à clé tant que vous doutez de la personne.
- **Exigez de voir sa carte de service.** N'hésitez pas à lui demander de la glisser sous la porte. S'il ne s'exécute pas, refusez d'ouvrir.
- Demandez à **voir son véhicule.**
- Si vous doutez encore de sa légitimité, demandez qu'il prenne **rendez-vous** ou téléphonez à la police (101).



Police Fédérale

Le **vrai policier** est en uniforme et a toujours une carte de service avec sa photo. Il a généralement un véhicule de police et il porte une arme de service. Il ne vous obligera pas à ouvrir votre porte. Il vous conseillera de téléphoner au 101.

Le **vrai employé** du gaz, de l'électricité... présente toujours sa carte de service avec sa photo. Il se déplace avec un véhicule de la firme. Souvent, il est en uniforme. Il ne vous demandera jamais de l'argent pour son passage.

Enfin, il est évidemment déconseillé d'avoir des objets de valeur et des sommes d'argent importantes à la maison. Une chose encore : soyez également particulièrement prudents lorsque vous vous rendez au marché le vendredi à Waremme !

Vague de chaleur et ozone :

Aide aux personnes âgées et/ou isolées

Lors de fortes périodes de chaleur et en cas de taux élevé d'ozone dans l'air, le **plan « forte chaleur et ozone »** est déclenché. Pour plus d'efficacité en situation d'urgence, nous avons décidé d'élaborer une **liste** de personnes désireuses d'être contactées par téléphone en cas de conditions météorologiques extrêmes (vague de chaleur en été, vague de froid en hiver).

Les personnes inscrites dans cette base de données seront **contactées** quotidiennement en cas de conditions extrêmes par les services du CPAS et de la **Zone de Secours de Hesbaye** afin de s'inquiéter de leur état de santé et de savoir si elles ne manquent de rien.

Nous recommandons également à tous d'être attentifs à l'égard des personnes à risque de leur entourage. Y a-t-il dans votre quartier des personnes seules qui nécessitent de la vigilance par temps chaud ou gel ? Restez aux aguets, rendez-leur une visite et communiquez-nous leurs données de contact.

L'**inscription** dans cette base de données peut être simplement réalisée en communiquant vos coordonnées au **C.P.A.S.** par mail ou par téléphone : 019/33 97 70 - **cpas@faimes.be**



Une vague de chaleur est définie comme suit :
une période d'au moins trois jours consécutifs avec une température moyenne minimale (moyenne sur les trois jours et non par jour) de plus de 18,2 °C et une température moyenne maximale supérieure à 29,6 °C, valeurs relevées à Uccle.

En présence d'une vague de chaleur ou de pics d'ozone, attention aux efforts intensifs et soutenus, même si vous resplendissez de santé.

Symptômes causés par la chaleur

1. douleurs musculaires, crampes ou spasmes
2. faiblesse et fatigue, température corporelle élevée, transpiration abondante, pâleur, maux de tête, nausées ou vomissements
3. «coup de chaleur». L'organisme ne parvient plus à contrôler sa température qui peut dépasser les 40°. La peau est rouge et sèche. La personne est confuse.

Sans assistance médicale, le coup de chaleur peut mener au coma.



Symptômes causés par l'ozone

1. essoufflement ou respiration anormale
2. irritation des yeux
3. maux de gorge
4. maux de tête

Quelques recommandations d'usage en cas de forte chaleur et de concentration d'ozone :

- boire beaucoup d'eau, au moins 1,5 l/jour - éviter l'alcool et les boissons sucrées
- rester de préférence à l'intérieur, garder les fenêtres, tentures, stores et volets fermés pendant la journée et aérer la nuit
- à l'extérieur, préférer l'ombre et les endroits frais, modérer les efforts intensifs et soutenus
- se vêtir le plus légèrement possible - prendre le plus souvent possible des douches et des bains frais

Ancien cimetière de Viemme : travaux d'aménagement

De nouveaux espaces cinéraires ont été aménagés dans l'ancien cimetière de Viemme.

Des **cavernes** sont maintenant à disposition des familles et des **columbariums** ont été installés. En outre, une zone pour l'inhumation des urnes a été créée.

Notons également que suite à l'adoption de la Directive européenne fixant un cadre pour l'utilisation durable des pesticides (produits phytopharmaceutiques, soit les herbicides, fongicides, insecticides...), toutes les autorités publiques, y compris les communes, doivent atteindre le "**zéro phyto**" dans les espaces publics (date butoir : le 31/05/2019). Il convient donc de s'y conformer aussi dans les **cimetières**.

Ainsi, afin de développer la biodiversité d'une part et de mettre à disposition des visiteurs un lieu de recueillement d'autre part, le cimetière disposera désormais d'un **espace vert** dédié à la préservation de la mémoire collective mais aussi à la promenade et à la réflexion.

Enfin, les allées ont été **empierrées** et de nouvelles **bordures** ont été posées.



Une salle des mariages toute neuve

La **phase n°1** des travaux de l'administration communale touche à sa fin. La salle des mariages ainsi qu'une pièce annexe (réfectoire et salle polyvalente) seront bientôt terminées. Seuls restent des travaux de **fini-tion** concernant la **menuiserie** et l'**électricité**.



Sentier de la Chapelle



Voici, parmi d'autres, un beau travail réalisé par notre **équipe de voirie**. Pour les amateurs de jolis **sentiers rustiques**, le sentier de la Chapelle situé entre les rues de l'Eglise et de la Centenaire à Celles a été **dégagé** et **assaini**.

On peut désormais y circuler sur des **pavés en pierre**. Des chaussures de marche sont tout de même conseillées.

Commission Locale de Développement Rural (CLDR) : en route vers les projets !



Depuis sa mise en place en janvier 2019, la Commission locale de Développement Rural (CLDR), s'est réunie à plusieurs reprises pour travailler sur sa vision d'avenir pour la commune.

Les membres se sont donc penchés à nouveau sur tout ce que vous aviez mis en avant lors des consultations pour déterminer les grandes thématiques sur lesquelles agir.

Conserver ce qui fait l'**identité rurale** de Faimes fera partie de ses priorités, tout en restant ouvert à l'accueil et l'**intégration des nouveaux arrivants**. Cela signifiera la préservation de notre patrimoine bâti et naturel, le **renforcement des liens** entre les habitants grâce à l'aménagement de lieux de rencontre, le développement des services et activités qui incluent tous les Faimois.

Cela signifie également mieux comprendre le métier et favoriser le **dialogue avec les agriculteurs** pour garantir les relations de bon voisinage avec ces acteurs importants de notre territoire.

L'emploi et le développement de l'**économie locale** seront abordés de même que la mobilité, qu'il s'agisse de **sécurité routière**, de **déplacements cyclistes** ou **piétons**.



Administration communale de Faimes

Ludovic Rase, Agent-relais communal de l'ODR
019/33 98 69 – travaux@faimes.be

Collège communal de Faimes

Etienne Cartuyvels, Bourgmestre, en charge de l'ODR
0475/898 289 – cartuy@outlook.be

Lors de ces prochaines réunions, les membres réfléchiront aux projets à mettre en place pour répondre à ses objectifs. Si ces thèmes vous inspirent, si vous avez déjà des idées sur ce que l'on pourrait mettre en œuvre à Faimes, n'hésitez pas à prendre contact avec les représentants de votre village pour leur en faire part :

- **Aineffe** : Géraldine DAVENNE, Nicolas FRAITURE, Camille LÉONARD, Sophie LÉONARD, Aurore NAGANT
- **Borlez** : Jean-Marc DELCHAMBRE, Sébastien DENOLF, Sandrine FRÉSON, Baptiste PIRON, Viviane SBRASCINI
- **Celles** : Marie-Léonie COLPIN, Maxime ETIENNE, Herbert HANSEN, Olivier SIMONON, François THONON, Carina VINCENT, Muriel WÉRY
- **Les Waleffes** : Georges BADA, Dimitri COLIGNON, Anne DECHAMPS, Axelle DE POTESA, Gilles DEVALLEE, Guillaume FRYNS, Hubert GODIN, Christian HEUSER, Pierre JANSSENS, Joseph KEPENNE, Marie-Luce KOEKLBERG MARTIN, Xavier LECLERCQ, Paul NELISSEN, Alexander REGIMONT, Caroline VAN KERREBROECK
- **Viemme** : Etienne CARTUYVELS, Constant CORSWAREM, Patrice DECELLE, Virginie KLASSEN, Rita RIGGI



Fondation Rurale de Wallonie

Marc Van den Broeck et Colin Sonck
Agents de développement
019/58 93 27
m.vandenbroeck@frw.be



Zéro déchet, je m'y mets

Consommer, gaspiller, jeter, produire des déchets... Je dis Stop !

Produire « zéro » déchet est utopique. Par contre, **tendre** vers le zéro déchet, pas à pas, est un objectif à la portée de chacun de nous.

Pour préserver notre planète et ses ressources, il nous faut revoir nos **habitudes** de consommation et ainsi consommer **mieux et moins**.

Le changement est **possible** : à travers nos achats, nos déplacements, nos logements et dans chacune des plus petites actions de notre **quotidien**.

Soyons **conscients** que « Nous consommons les ressources comme si nous avions 1,6 planète à notre disposition ». Il est donc nécessaire de **réagir** et d'**agir** !

Vers le zéro déchet, en suivant les 4 « R »

1. Refuser

Je **refuse** les pratiques qui ne sont pas durables (suremballage, produits jetables ou à usage unique, objets de mauvaise qualité...)

A la maison :

- J'appose un autocollant « Stop pub » sur ma boîte aux lettres
- Je bois de l'eau du robinet

En dehors de la maison :

- Je refuse les objets publicitaires et les échantillons
- Je refuse les pailles, les touillettes...

Lors de mes achats :

- Je refuse les articles suremballés et les sachets à usage unique

2. Réduire

Je **réduis** la quantité de biens matériels dans ma vie. Je réduis ma consommation et j'achète uniquement ce dont j'ai besoin. Je diminue les emballages.

A la maison :

- Je désencombre : trier pour y voir plus clair, opter pour la « sobriété heureuse »
- Je réduis le gaspillage alimentaire : surveiller les étiquettes, ranger son frigo en respectant les zones de froid, cuisiner les justes quantités, accommoder les restes...
- Je réduis la consommation d'énergie : prendre une douche et non un bain, traquer les appareils en veille...



- Je privilégie le « fait maison » : pour les repas, les produits d'entretien, les produits cosmétiques

Lors de mes achats :

- Je fais une liste de courses
- Je trouve des fournisseurs de produits frais et de proximité : fruits et légumes, viande, fromage...
- Je trouve des fournisseurs en vrac : pâtes, riz, céréales, fruits secs, café, thé, biscuits...

3. Réutiliser

J'achète des **produits** ou **emballages** conçus pour être **réutilisés**. Je prolonge la durée de vie des objets (réparer, donner, échanger, vendre...)

A la maison :

- J'emprunte ou je loue tout ce qui peut l'être
- Je répare ou je fais réparer : entourage, artisans...
- Je donne : associations, récoltes...
- J'échange : entourage, bourses d'échange...

En dehors de la maison :

- J'utilise une gourde et des contenants réutilisables

Lors de mes achats :

- Je m'équipe de sacs et de contenants réutilisables (bocaux, boîtes de conservation...)
- Je préfère les alternatives durables : rasoir électrique, lavette en microfibre...
- Je choisis des objets de qualité, conçus pour durer

4. Recycler

Je **recycle** ou je **composte** pour donner une nouvelle vie aux matières.

A la maison :

- Je recycle les déchets inévitables : bouchons en liège, films plastiques, métaux, pneus, verres...
- Je composte les déchets organiques : alimentaires, bois, cartons, feuilles, tontes...



Opération « Be WaPP » 2019

Durant 3 jours, les 29, 30 et 31 mars 2019, tous les Wallons – citoyens, écoles, clubs de sports, mouvements de jeunesse, entreprises et associations diverses – se sont **mobilisés** autour d'un objectif commun : ramasser les **déchets** qui jonchent nos rues, nos chemins de campagne, pistes cyclables et autres pour que notre **région** soit plus agréable à vivre.

Lancée en 2015 à l'initiative du Ministre wallon de l'environnement, cette **grande action** de sensibilisation mobilise chaque année un **nombre croissant** de citoyens : de 10.000 participants en 2015 à près de **162.647 personnes en 2019** !

A Faires :

Le vendredi 29 mars, tous les **élèves** - petits et grands - des écoles de **Celles et Les Waleffes** ont activement participé à cet événement et ont ainsi **débarrassé** les cours de récréation, les alentours de leurs bâtiments et les rues annexes des **papiers** et autres **détritus**.

Le lendemain, le « **Grand Nettoyage** » a pris le relais et a une nouvelle fois rencontré un vif **succès**.

Lors de cette matinée plus que printanière, de nombreux citoyens ont en effet arpenté les rues, chemins, sentiers et abords de notre commune et ont ramassé une quantité importante d'immondices au vu des sacs collectés !

Un tout grand **merci** à vous tous !



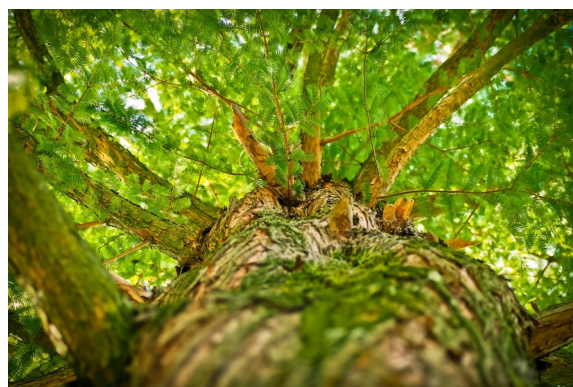
Protégeons nos arbres !

Il existe des **précautions** simples à prendre pour **protéger** nos arbres afin qu'ils cohabitent **harmonieusement** avec les activités humaines.

Vous trouverez à ce sujet de plus amples informations dans la brochure du Portail de la Wallonie (www.wallonie.be/sites/wallonie/files/publications/brochure_arbre_complete_bd_2.pdf)

Nous en profitons pour rappeler que certains arbres existants sont considérés comme **remarquables**. Leur abattage, élagage ou entretien peut être soumis à **permis d'urbanisme**.

A noter que certaines interventions sur des arbres remarquables ainsi que sur leur espace vital peuvent faire l'objet de **subsidés** par le **Petit Patrimoine Populaire Wallon** (PPPW).



Pour tout renseignement, n'hésitez pas à contacter Nicolas Hubin au service de l'**Urbanisme** :

Nicolas.hubin@faimes.be - 019/33 98 56

Un BBQ plus sain et écologique

Sur le long terme, le barbecue au charbon comporte un risque pour la santé. En cause : la production, lors de la combustion, de HAP (hydrocarbures aromatiques polycycliques), potentiellement cancérigènes.

L'idéal est d'utiliser un barbecue électrique ou au gaz. Il est rapide à mettre en place, plus propre et plus sain.

Et si on tient à la saveur incomparable de la cuisson au charbon de bois, alors on choisit bien son combustible, sa technique de cuisson, la variété des garnitures...



1. Utiliser un charbon de qualité

On choisit un **charbon de qualité, épuré** (taux de carbone supérieur à 82 %) et composé de **gros morceaux** (qualité restaurant).

Idéalement, on opte pour du charbon de bois **labellisé FSC ou PEFC**, issu de forêts gérées durablement. On le conserve **au sec** car le charbon humide dégage davantage de HAP cancérigènes.

2. Choisir un combustible autre que le charbon

On peut remplacer le charbon par un autre **combustible naturel**, comme les briquettes de bois ou de coco (combustion plus longue, chaleur constante), les granulés de bois, les sarments de vigne (des sarments bio, sinon gare aux pesticides).

3. Utiliser des allume-feux naturels

Pour allumer ou raviver un barbecue, **on n'utilise jamais de liquide inflammable** (alcool, essence) ni d'allume-feu bourré de produits chimiques. Les méthodes traditionnelles sont de loin préférables et tout aussi efficaces : **papier, petit bois**.

4. Bien allumer son barbecue

On nettoie la grille avant chaque nouveau barbecue pour éviter les résidus brûlés et rebrûlés, riches en substances cancérigènes.

On allume le charbon en avance. Il doit être **bien « braisé »** et **couvert d'une pellicule de cendre blanche** avant de passer à la cuisson. Il faut bien compter 1/2 h pour arriver à ce résultat.

On peut utiliser une « cheminée » pour accélérer et faciliter l'allumage.

5. Bien cuire la viande

Pour une viande à la fois meilleure au goût et pour la santé, on évite de la cuire trop vite et trop fort :

- On positionne la **grille à 25-40 cm des braises**.
- On **cuit lentement** les aliments. On les retourne souvent.
- Au début de la cuisson, on les place dans une zone moins chaude et on ferme le couvercle du barbecue s'il en a un. On « grille » la viande à la fin, juste avant de la servir.

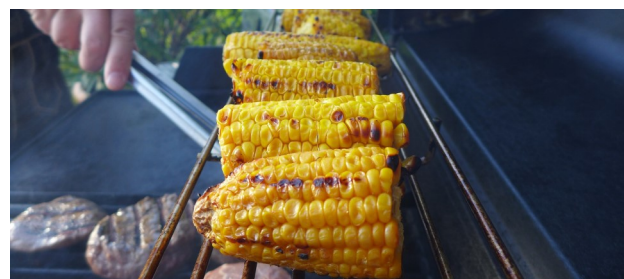
Enfin, **on évite que la graisse tombe sur les braises**, c'est ce qui produit des substances cancérigènes. Pour limiter ce problème, on choisit des viandes maigres, on retire le gras, on teste la cuisson en papillote... On peut aussi récupérer la graisse dans un récipient en aluminium posé sur les braises.

6. Varier les plaisirs

Ce qui plombe le bilan santé du barbecue, c'est aussi un repas trop riche en viande, souvent de piètre qualité. Voici comment arriver à un repas varié et savoureux :

- Choisir de la **viande bio et locale**.
- Alternier la viande rouge avec de la **viande blanche** (poulet, dinde...), voire du poisson.
- **Faire mariner** la viande. Cela diminue le développement de composés cancérigènes à la cuisson et c'est super bon.
- Accompagner le barbecue de **beaucoup de légumes** (salade, crudités mais aussi légumes entre les morceaux de viande sur les brochettes). Les légumes contiennent des antioxydants qui sont des facteurs de protection contre certains cancers.
- Cuire autre chose que de la viande : rondelles d'aubergines, de courgettes et de poivrons marinées aux herbes puis grillées ; épis de maïs ; champignons marinés dans de la sauce soja ; camembert...

Et on pense aussi au dessert : des fruits doucement caramélisés, un délice !



Plus de détails sur www.ecoconso.be

Primes énergie et logement : réforme

Le nouveau dispositif des primes wallonnes liées au logement entre en vigueur à partir du **1er juin 2019**.

Cette **réforme** répond à une volonté de **simplifier** les procédures et de remplir les **objectifs énergétiques** fixés par l'Union européenne.

Guichet unique et hiérarchisation des travaux

Une fois la réforme effective, le principe du **guichet unique** (une seule demande de primes au lieu de deux procédures administratives distinctes) entrera en vigueur.

Tout demandeur devra faire appel à un **auditeur** agréé afin de **lister** l'ensemble des **travaux** à réaliser ainsi que l'**ordre** dans lequel ceux-ci doivent être menés.

Isoler le toit d'une maison qui menace de s'effondrer n'a par exemple aucun sens !

Une fois l'**audit** réalisé, il suffira d'introduire une **demande** de primes auprès du Service public de Wallonie et cette demande vaudra pour l'ensemble des travaux.

Le demandeur restera **libre** d'effectuer la totalité ou non des travaux et de phaser ceux-ci dans le temps en fonction de ses moyens.



L'audit sera également **centralisé** par l'administration, ce qui permettra, en cas de changement de propriétaire, de connaître l'état de la rénovation et d'évaluer les montants à encore consentir.

L'**auditeur** sera aux côtés du demandeur, tout au long de la **procédure**, depuis la réalisation de l'audit jusqu'au contrôle des travaux réalisés, en passant par le calcul des primes. Il agira en tant qu'**interface** entre le citoyen et l'administration.

Détails de la procédure

- Réalisation d'un audit** : les travaux devront être listés dans un ordre de priorité avec l'aide d'un auditeur.
- Introduction de la demande** : le formulaire de demande de prime est à envoyer à l'administration wallonne. C'est une demande unique tant pour la prime que pour tous les travaux qui suivront.
- Paiement de la prime "audit"** : une prime d'un montant maximal de 660 € sera versée par la Région afin de rembourser une grande partie du prix de l'auditeur.
- Réalisation des travaux** : l'auditeur sera aux côtés du demandeur tout au long de la procédure pour le conseiller.
- Paiement des primes relatives aux investissements** : l'enregistrement du rapport de suivi des travaux permettra la liquidation des primes.

Révision du système d'octroi des primes énergie et rénovation

Catégorie de revenus	Revenus tels que prévus au paragraphe 3	Coefficient
R1	< 23.000 EUR	6
R2	entre 23.000,01 et 32.700 EUR	4
R3	entre 32.700,01 et 43.200 EUR	3
R4	entre 43.200,01 et 97.700 EUR	2
R5	> 97.700 EUR	1

Par exemple, pour la prime pour l'audit (montant de base = 110€), pour les revenus < ou = à 23.000 € : $110 \text{ €} \times 6 = 660 \text{ €}$ (ce coefficient *6 s'appliquera à toutes les primes).

Les montants indiqués sont les montants de base pouvant donc être multipliés par 6 pour les « petits revenus » (R1) :

Primes	Montant de base
Primes isolation, revêtement*/châssis, amélioration des systèmes*	0,10 € par kWh économisé
Pompe à chaleur eau chaude sanitaire	500 €
Pompe à chaleur chauffage	1.000 €
Chaudière biomasse	1.000 €
Poêle biomasse local *	250 €
Soltherm (énergie solaire thermique) seul	750 €
Chaudière ou poêle biomasse combiné* avec Soltherm en 1 opération	150 % des primes de base respectives
Ventilation Mécanique Contrôlée (VMC) simple flux* :	500 €
VMC double flux* :	1200 €
Remplacement de la toiture	6€/m ²
Assèchement des murs	5€/m ²
Assèchement des murs (humidité ascensionnelle)	6€/m ²
Renforcement des murs instables	8€/m ²
Remplacement des supports des aires de circulation d'un ou plusieurs locaux	5€/m ²
Appropriation de l'installation électrique comportant le remplacement d'un coffret électrique	200€

* Nouvelles primes



Wallonie

Stationnement Rappel



Article 23.1 du **code de la route**.
Tout véhicule à l'arrêt ou en stationnement doit être rangé :

1° A droite par rapport au sens de sa marche. Toutefois, si la chaussée est à sens unique, il peut être rangé de l'un ou de l'autre côté

2° Hors de la chaussée sur l'accotement de plain-pied ou, en dehors des agglomérations, sur tout accotement

S'il s'agit d'un **accotement** que les **piétons** doivent emprunter, une **bande praticable** d'au moins **un mètre cinquante de largeur** doit être laissée à leur **disposition** du côté extérieur de la voie publique.

Si l'accotement n'est pas suffisamment large, le véhicule doit être rangé partiellement sur l'accotement et partiellement sur la chaussée.

A défaut d'accotement praticable, le véhicule sera rangé sur la chaussée.

Tailles et élagages : règles



Le **Code rural** impose un **entretien** des **arbres** susceptibles de pousser leurs branches ou leurs racines chez le voisin. Celui sur la propriété duquel avancent les branches des arbres du voisin peut contraindre celui-ci à les couper.

Si ce sont les racines qui avancent sur son terrain, il est en droit de les couper lui-même.

Toutefois, le Code rural ne règle pas le problème de la hauteur et de la largeur maximum des **haies**.

Lorsqu'il s'agit de plantations à front de voirie vicinale, c'est le règlement provincial sur la voirie vicinale qui est d'application. Il précise que tout propriétaire d'arbres et haies - ou toute personne ayant la responsabilité de l'entretien de ces arbres et haies : locataire, usufruitier, fermier... - est tenu de les **élaguer** de manière à ne pas empiéter sur la **voie publique** ou à ne pas entraver la **circulation**.

Concernant les **haies** plantées en **façade**, les haies implantées à moins de 2 m de la limite de la voirie publique ne peuvent dépasser **1,40 m** de hauteur. Cette hauteur se mesure à partir du sol naturel de la propriété riveraine, sauf si la haie est plantée en contrebas du couronnement de la route, auquel cas c'est ce couronnement qui est pris pour point de départ de la mesure. Les haies plantées depuis moins de 4 ans ne sont pas visées par cette prescription.

Pour les haies plantées entre **parcelles privées**, il y a lieu de se conformer aux éventuelles **prescriptions urbanistiques** qui figurent dans les permis d'urbanisme ou de lotir ou d'urbanisation.

Sources:

www.ejuris.be/servitudes-distances-plantations.shtml

Déjections canines

Vous êtes propriétaire d'un ou de plusieurs animaux de compagnie ? Il paraît alors utile d'attirer l'attention sur certains **comportements**. En effet, depuis quelques temps, des personnes de la commune se sont **plaintes** de l'état des trottoirs (pavés ou non) qui sont jonchés de **déjections canines**.

Rencontrer ces excréments sur nos accotements, dans les aires de jeux ou devant nos entrées de maison : voilà effectivement de quoi mettre de bien mauvaise humeur...

Propriétaire de chien, vous devez être **conscient** que les crottes de votre animal sont causes de multiples **nuisances**, négatives pour l'image des villages.

Outre la **dégradation** du cadre de vie, elles nuisent à l'**hygiène** favorisant la prolifération des microbes et à la **sécurité** en augmentant les risques de chutes.



Avant de partir en balade, afin de ramasser les déjections de votre chien, munissez-vous toujours d'un **sac** papier ou plastique que vous déposerez ensuite dans une **poubelle**.

Ramasser les crottes de son chien n'est pas un acte dégradant. Au contraire, il marque le **respect** que chaque maître peut avoir pour les autres et l'environnement. Des gestes simples et respectueux pour garder notre commune **accueillante** !

Nous faisons donc appel à votre **civisme** pour éviter que votre animal préféré ne vienne souiller le **cadre de vie** des citoyens : enfants, promeneurs, sportifs et toutes personnes devant simplement se déplacer à pied à travers nos villages.

Merci d'avance !

Evaluation de l'aptitude à la conduite

Suite à la régionalisation de l'évaluation de l'aptitude à la conduite, le Gouvernement wallon a décidé de confier cette mission à l'Agence wallonne pour la Sécurité routière qui a mis en place le DAC, c'est-à-dire le Département Aptitude à la Conduite, depuis le 6 mai dernier.

Mission du DAC

Le DAC a pour mission d'**évaluer** et de **déterminer l'aptitude à conduire** ainsi que les aménagements éventuels à apporter au véhicule de citoyens candidats ou détenteurs d'un permis de conduire qui, suite à une affection médicale, une maladie ou un accident de la vie, présentent une **diminution des aptitudes** fonctionnelles (physiques et/ou psychiques) pouvant influencer négativement la conduite d'un véhicule.

En effet, tout (futur) conducteur d'un véhicule motorisé doit satisfaire aux normes médicales minimales reprises et fixées par la loi. Ces normes s'appliquent tant aux candidats au permis de conduire pour la conduite à **titre privé** (tous les types de permis sont concernés) qu'aux candidats au permis de conduire à **titre professionnel** (camion, bus, taxi...).

Comment se déroule une évaluation ?

C'est essentiellement sur **base volontaire** ou suite à un **avis médical** que les personnes demandent une évaluation d'aptitude à la conduite. Ces prestations sont **gratuites** pour le candidat.

Toutes les informations relatives à cette évaluation sont disponibles sur :

www.testaptitudeconduite.be

Quelle décision en découle ?

L'évaluation médicale et fonctionnelle du candidat permet au DAC d'émettre une décision concernant son aptitude à conduire.

La **grande majorité** des candidats reçoivent une **décision d'aptitude** à la conduite, moyennant éventuellement l'aménagement du poste de conduite (pompeau sur le volant, siège adapté, accélérateur manuel...) et l'adaptation du mode de conduite et/ou l'application de mesures conditionnelles spécifiques à chaque candidat (ne pas conduire de nuit, conduire dans un rayon limité par rapport au domicile...).

Cependant, environ 10% des candidats reçoivent quant à eux une décision défavorable. Un avis négatif est émis soit parce que la personne ne satisfait pas ou plus aux normes médicales, soit en tant que décision ultime dans le cas où aucune solution n'est suffisante pour avoir une conduite fonctionnelle et sécurisée.



La décision prise concerne bien entendu le moment de vie au cours duquel l'évaluation a été effectuée mais peut faire l'objet d'une autre décision en cas d'évolution médicale ou d'apparition d'une nouvelle problématique.

Le candidat doit **communiquer** la décision à son **administration communale**, compétente pour la délivrance et la restitution du permis de conduire.

Pour Carlo Di Antonio, Ministre wallon en charge de la Sécurité routière : « La décision de confier l'évaluation de l'aptitude à la conduite à l'AWSR se fait dans un souci/objectif d'allier un service de **qualité** et un service de **proximité** aux personnes. »

La **sécurité routière** concerne chacun d'entre nous. En tant qu'usager de la route, nous endossons tous une **responsabilité** vis-à-vis de nous-même et vis-à-vis des autres, quel que soit le moyen de transport utilisé. **L'évaluation de l'aptitude** à la conduite s'inscrit dans cette démarche citoyenne, responsable et qui vise la **sécurité** routière tout en conservant au maximum la **liberté** de déplacement et la mobilité de chaque citoyen.



Plus d'informations sur
www.testaptitudeconduite.be

Contact : 081/140 400 - **dac@awsr.be**

Passage du **car** de l'O.N.E. à Faimés
chaque **2ème jeudi** du mois sur les places
de Borlez, Celles, Les Waleffes et Viemme
entre 9h00 et 11h30

Contact : **Myriam Lange** au **0493/310 474**



Espace informatique



En collaboration avec l'Administration communale, le C.P.A.S. met un espace informatique à la **dispo-**
sition des **habitants** de Faimés.

Outre une **initiation** élémentaire à l'utilisation d'un ordinateur, ce service propose une **aide** dans différents domaines tels que :

- la désinfection de votre ordinateur grâce à des programmes de nettoyage
- les consultations d'e-mails en ligne
- les forums médicaux, de jardinage, sociaux
- les recherches Internet
- les réseaux sociaux (Facebook, Twitter...)
- une aide à la manipulation de tablettes, smart-phone, iPhone, services bancaires en ligne
- une aide à l'utilisation de Windows 10
- une aide au langage spécifique
- une aide personnalisée

Ce service est proposé uniquement sur **rendez-vous** du lundi au vendredi de 13h30 à 16h30 à l'administration communale, à côté du magasin de seconde main.

Contact : **Jean-Claude Brose** au **0497/621 866**



Prochain **passage** de la **Croix-Rouge**
dans la commune de Faimés :

Le mercredi 26 juin 2019 &

Le mercredi 25 septembre 2019

de 17h30 à 20h00

Salle **La Forge** à Celles, rue A. Warnotte



Magasin ouvert à tous

Rue Adolphe Braas 11

4317 Faimés

Tel: **0471/649 260**

Vêtements de seconde main

Don et dépôt

Lundi au Vendredi
de 10h00 à 12h30 et de 13h00 à 17h00

Meubles, déco, vaisselle, électroménagers...

FAIS-MOI REVIVRE...



**NOTRE
ECONOMIE
REBONDIT !**

Vous avez un **PROJET** ?

Vous venez de vous **INSTALLER** ?

Vous **CONTRIBUEZ** au **DEVELOPPEMENT**
de l'**ECONOMIE** locale ?



NOS OBJECTIFS

- **REUNIR** les acteurs économiques et sociaux du territoire
- **FAVORISER** le réseautage
- **SOUTENIR** l'agriculture
- **VALORISER** les ressources et le savoir-faire local
- **ACCUEILLIR** et **INFORMER** les porteurs de projets
- **DEVELOPPER** des services aux habitants et aux entreprises
- **MENER** des actions créatrices d'emploi
- **IMPULSER** les initiatives de développement

CONTACTEZ-NOUS !



ADL Berloz - Donceel - Faimés - Geer
Rue Antoine Dodion, 10 - 4257 Berloz • 019 33 99 89 (96)
www.facebook.com/berloz.donceel.faimes.geer.be
www.berloz-donceel-faimes-geer.be

Le Collège communal



Etienne CARTUYVELS
Bourgmestre
Echevin de l'Enseignement
cartuy@outlook.be
0475/898 289



Jean-Marc DELCHAMBRE
1er Echevin
delchambrej@icloud.com
0474/301 588



Marie-Léonie COLPIN
2ème Echevine
marieleonie.colpin@skynet.be
0479/761 620



Virginie OGER
3ème Echevine
virgi_oger@hotmail.com
0479/500 894



Sophie LEONARD
Présidente du C.P.A.S.
sophieleonard13@gmail.com
0473/205 991



Les Conseillers communaux



Gilles DEVALLEE
Gilles.devallee@gmail.com
0491/738 735



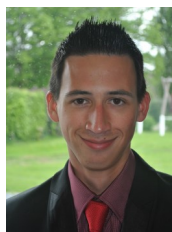
Maxime ETIENNE
Maxime.etienne.1991@gmail.com
0495/322 325



Pierre MATAGNE
Matagne.pierre@gmail.com
0478/993 531



Caroline VAN KERREBROECK
Caro.vankerrebroeck@hotmail.com
0479/322 042



Jason ERNOUX
jasonernoux123@hotmail.be
0485/627 985



Bénédicte FRAIPONT
benefraipont@hotmail.com
0497/822 367



Viviane SBRASCINI
vsbrascini@hotmail.com
0475/302 566



Patrice DECELLE
patrice.decelle@gmail.com
0494/905 800

Agenda

Juin

7 Comité **horticole - La permaculture**
Au Cortil à Borlez à 20h

16 Comité **apicole - Conférence**
Au Cortil à Borlez à 14h30

21 **Activités Ados**
Au Cortil à Borlez à 19h30

23 **Petite école de Viemme - Fancy Fair,**
spectacle, goûter/jeux, barbecue
Ecole de Viemme dès 14h30

26 **Croix Rouge - Don de sang**
À la Forge à Celles de 17h30 à 20h

30 **Comité paroissial de Celles / Dîner pa-**
roissial aux « 3 Cloches » à Celles à 12h

Juillet

1 - 31 Administration communale
Plaine de jeux 2019 - au Cortil à Borlez

6 et 7 Comité des Fêtes de Celles - **Fête de Celles**
À la Forge à Celles

26 **Djoyeus Borlatis**

27 **Fête foraine - 2ème jogging**
des Grigneuses

28 **Expo vieux tracteurs** - repas

29 **Fête foraine** (tarif réduit)
À Borlez : place sous chapiteau



Août

1 - 14 Administration communale
Plaine de jeux 2019 - Au Cortil à Borlez

4 **Comité Viemme et Vous**
12ème barbecue /rencontre
À Viemme dès 12h

5 - 9 **Etoile de Faimes - Stage d'été**
Aux terrains de foot à Borlez

18 **Comité des Parents**
Rallye gastronomique

30 **Comités des Fêtes de Celles - Apéro**
Chapelle de Saives à Celles dès 18h

Septembre

1 **Comité des pensionnés de Viemme**
Goûter au Cortil à Borlez à 14h

1 **Aineffe en Fête** - Festivités
Au Hangar Léonard à Aineffe dès 10h

13 **Comité horticole - La biodiversité**
Au Cortil à Borlez à 20h

13 & 14 **Comité des Fêtes de Les Waleffes**
Fête, bœuf à la plancha, tournoi de
pétanque / Chapiteau et salle Patria

14 **Comité apicole - conférence**
Au cortil à Borlez à 14h30

20 **Activités Ados**
À la salle Patria - Les Waleffes à 19h30

22 **D'une Main à l'Autre / Couleur**
d'Afrique - Repas midi & soir + bar
À la Forge à Celles à 9h

25 **Croix Rouge - Don de sang**
À la Forge à Celles de 17h30 à 20h

À vivre...

